

SOMMAIRE

QUARTIERS

pages 2-3+4 : Autoréduisons 15 % de nos factures E. D. F.

OUVRIERS

pages 5-6-7 : Lutte à l'équipement
page 8 : A. P. L. Saint-Nazaire : les ouvriers créent et exposent

ARMEE

page 9 : Briser le mur du silence
page 10 : Procès des renvoyeurs de livrets

INTERNATIONAL

page 11 : Autonomistes Bretons

ECOLE

pages 12-13-14 : Répression au C. E. T. de REZE
page 14 : Fête de l'école en crise

SANTE

pages 15-16 : Hôpital de Montbert

SOBRIETE

page 16 : Fort de café...

OUVRIERS

page 17 : Braderie dans l'aéronautique

ENVIRONNEMENT

pages 18 à 21 : La suite du dossier nucléaire

CALENDRIER

- Samedi 9 avril et dimanche 10 : Fête anti-nucléaire à Flamanville (voir page 21)
Mardi 12 avril : Pas d'A. P. L. on se repose...
Jeudi 14 avril : 20 H à a Géraudière, réunion : avortement contraception pour toutes les femmes intéressées
Samedi 16 avril : 13 H F. J. T. Place Ste Elisabeth : coordination des groupes femmes (bouffe sur place, mais garderie impossible)

IMPORTANT

En raison de la fatigue d'une certaine catégorie de personnel, l'A. P. L. ne paraîtra pas la semaine prochaine...
Prochain numéro le 18 avril...

AUTOREDUISONS 15% DE NOS FACTURES EDF

Le 1er mars 1976, pour financer sa politique du "TOUT NUCLEAIRE", E.D.F. augmentait ses tarifs de 15 %.

Aussitôt, partout en France, de nombreuses personnes refusaient cette augmentation, de manière individuelle puis collective, en autoréduisant leur facture d'électricité. (Auparavant, plusieurs groupes s'étaient déjà constitués, notamment à NANTES, qui réduisaient et redistribuaient 6 %).

Devant ce mouvement qui s'amplifie, E.D.F. réagit de manière désordonnée.

Il s'agit maintenant de frapper un grand coup.

1) DENONCER LE PROGRAMME NUCLEAIRE

La proposition d'autoréduire les factures E.D.F. s'insère naturellement dans la lutte contre le programme électronucléaire.

■ C'est d'abord un moyen de s'exprimer, alors que l'Etat et E.D.F. ne prennent pas la peine de consulter la population avant de se lancer dans leurs projets ; et alors que l'information se fait à sens unique et avec les grands moyens (publicité luxueuse et mensongère largement diffusée).

■ C'est un moyen pour la population d'exprimer son doute sur l'utilité d'un projet qui représente un énorme gouffre financier, son inquiétude par rapport aux risques énormes qu'on lui fait courir, et son opposition au programme nucléaire.

■ C'est aussi dénoncer l'augmentation du coût de l'électricité pour les petits consommateurs, alors que le gaspillage en matière d'énergie provient principalement du secteur industriel.

L'industrie paie le KWH 8 centimes environ, c'est-à-dire moins que le prix de revient pour E.D.F. Nous payons la même marchandise, trois

ou quatre fois plus cher en moyenne !

C'EST NOUS QUI FINANCONS LE PROGRAMME NUCLEAIRE.

2) Lors des ASSISES NUCLEAIRES DE MORESTEL, les 19 et 20 février 77, le texte suivant a été adopté :

"L'action d'autoréduction 15 % Electricité s'inscrit dans une campagne contre le dévoiement du service public, contre le "TOUT ELECTRIQUE", les publicités abusives, contre le fait de pousser à la consommation. C'est un acte minimum de LEGITIME DEFENSE !

C'est un avertissement lancé à E.D.F. avant les prochaines augmentations de tarif !

Les objectifs sont :

- D'offrir aux opposants au nucléaire une façon concrète d'exprimer leur refus du surgénérateur de Malville (et tout le programme nucléaire, en particulier la centrale du Pellerin, NDLR).

Nous pouvons être des milliers fin 77 !

- D'associer à la lutte antinucléaire les associations, comités de quartier, groupes de consommateurs et syndicats.

- De dynamiser par l'action nos efforts d'information .

- De gripper les rouages d'E.D.F., tout en créant parallèlement à l'intérieur d'E.D.F. une solidarité avec les opposants au nucléaire par une campagne d'explications.

- De faire prendre conscience des rapports presque organiques qui nous lient à l'énergie.

Pour cela nous appelons à la création où c'est possible, de GROUPES AUTOREDUCTION 15 % E.D.F., pour populariser et organiser sur place une AUTOREDUCTION COLLECTIVE ! (...)"

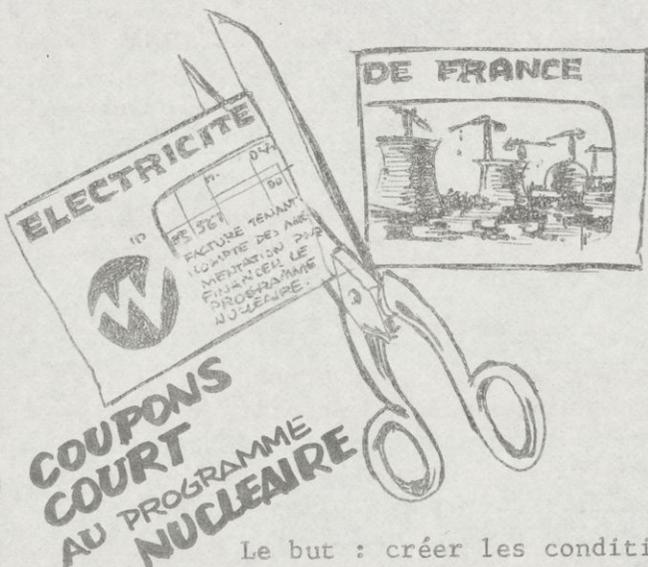
.../...

DESSIN
UN
DEU
TARTE



3) AUTOREDUCTIONS A NANTES

Le CRIN NANTES a bien l'intention de répondre à cet appel. Une commission "AUTOREDUCTION" se charge donc de la promotion de cette action. Elle se propose d'en assumer la coordination, au moins jusqu'à la prochaine réunion générale des Comités de Défense du Pellerin. Elle précise que l'ensemble des textes présentés ici ont pour objet l'ouverture du débat "AUTOREDUCTION" au sein du CRIN.



Le but : créer les conditions favorables à une épreuve de force avec E.D.F.

Pour cela, il faut permettre une extension de l'action collective assez rapide, sans risques inconsidérés. C'est dans cette optique que nous proposons la stratégie suivante :

- Ouvrir partout des listes de personnes qui accepteront de s'autoréduire quand le nombre des refusers sera assez important (nom, adresse, date de l'échéance EDF).

- Commencer dès maintenant l'action avec ceux qui le désirent (déjà nombreux certainement), en organisant le maximum d'interventions collectives. Ceci, sans risquer la fermeture de compteur (cf. plus bas).

- Dès que nous aurons atteint un nombre total jugé suffisant, nous pourrons envisager une action plus

difficile collectivement, avec pour objectif l'abandon du projet (plusieurs groupes en France vont essayer l'ouverture d'un compte bloqué où seront placées les sommes autoréduites).

Cette manière de procéder a l'avantage de permettre une progression individuelle (par le jeu des listes d'attente, la possibilité de commencer quand on le veut), une progression collective, et une progression dans la force de pression.

Ne pas oublier que l'autoréduction est une action à long terme.

4) COMMENT PROCEDER PRATIQUEMENT

Sur le plan individuel, l'opération se passe en deux temps : le retrait et le paiement.

1) le retrait.

a) Si vous avez un prélèvement automatique E.D.F., il faut le faire supprimer. Pour cela avisez le Directeur de votre Banque, ou le receveur de la Poste, et prévenez le Chef de Centre de la région.

b) Vous comptez 15 % sur le montant "Electricité Hors-Taxes" de votre facture, et vous déduisez la somme obtenue du "montant à payer".

c) Vous mentionnez sur votre chèque ou mandat : "Autoréduction 15 % antinucléaire", et vous envoyez au Chef de Centre E.D.F. de votre ville ou de la région (ou au chef de la subdivision de votre secteur), une lettre explicative.

Les autoréducteurs auront la possibilité de remettre collectivement le montant de leur facture autoréduite au Centre E.D.F., accompagné de leur lettre explicative.

2) le paiement

Dans un premier temps, chacun paie les 15 % retenus après réception de la lettre recommandée d'E.D.F. lui demandant de payer. Ne pas tenir compte des

.. / ...

..... de propositions de stratégies

des autres moyens de relance possibles.

On paie alors en allant, si possible en groupe, dans les locaux d'E.D.F. protester et distribuer des tracts, etc...

On peut aussi évidemment, payer individuellement et de façon "normale".

Coût non systématique : 8 Francs pour "frais de relance" (petit abus légal à vérifier).

Il existe encore une autre manière de payer.

Elle permet le contact avec un technicien E.D.F. mais elle coûte plus cher (donc non conseillée sur une grande échelle). C'est le paiement au moment de la venue du technicien qui vient effectuer la coupure.

Il y a dans ce cas une présence et une surveillance à assurer.

On discute avec l'employé (couper pour une si petite somme, sa responsabilité dans le nucléaire, pourquoi on refuse de payer...).

Il ne coupe pas, mais on doit 45,75 F sur la facture suivante pour "déplacement pour impayé".

ATTENTION :

En cas d'absence, le préposé peut couper le courant. Coût : 85,75 F pour "coupure-rétablissement", et d'avantage, si la coupure est faite au pylone.

PREFEREZ DONC LA METHODE QUI NE PRESENTE AUCUN RISQUE DE COUPURE !:

Le paiement après la lettre recommandée.

De toutes manières, ne perdez pas le contact avec le groupe local d'auto-réduction...

5 APPEL AUX COMITÉS GROUPES INDIVIDUS enfin tout le monde quoi!

Pour multiplier le nombre des refuseurs : propagande intense sur l'autoréduction, il faut convaincre le maximum de gens de la portée possible de cette action.

- Pour la prise en charge de tout cela par les groupes locaux.

- Pour l'organisation, "l'électrification" de l'autoréduction :

. Ouverture de listes de futurs refuseurs.

. Etablissement de lettres collectives de refus.

. A chaque paiement des 15 %, ou à chaque irrégularité, expédition à plusieurs auprès d'E.D.F. pour expliquer, pour porter vivement les doléances...

... Service public oblige...

. Paiement groupé des factures autoréduites.

. Refus de publicité "tout électrique".

. Information sur l'action dans la presse.

. Actions spectaculaires, tracts, affiches...

TOUT EST A INVENTER.

EN BREF, ATTAQUER E.D.F. 12 MOIS SUR 12.

Nous comptons sur tous pour réfléchir et réagir à ces propositions, pour apporter des idées, pour démarrer...

Le mot "contestation nucléaire" s'inscrit sur votre fiche, l'ordinateur s'affole, la Bête E.D.F. panique, s'essouffle...

A nous de vivre...

Contactez la COMMISSION AUTOREDUCTION DE NANTES :

La Rose de Tolède
37, rue du Général Leclerc

TRENTEMOUT, 44400 REZE

A L'EDF ON S'AFFOLE :



LUTTE A L'EQUIPEMENT (C.E.T.E)

- Pour la couverture sociale des agents
- Contre le décret Chirac du 21.07.76-



Une lutte importante pour l'ensemble des agents de l'Etat a été engagée par les Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement ; elle vise :

- A assurer la sécurité d'emploi des agents inaptes physiquement dans leur travail (pour raisons d'accidents ou de longue maladie).

- A obtenir l'abrogation du décret CHIRAC de Juillet 1976 qui prévoit leur licenciement.

- A assurer une couverture sociale correcte des agents non titulaires : rente complémentaire uniforme pour tous les agents (quel que soit le statut et l'ancienneté) et capital décès.

Le décret Chirac...

Le décret CHIRAC de Juillet 1976 organise une véritable discrimination entre les agents :

1 - En matière d'assurance-maladie,

a) Congé-maladie : - Si l'agent a trois ans de service, il a droit à un congé-maladie de deux mois à plein traitement et deux mois à $\frac{1}{2}$ traitement,

- Si l'agent a cinq ans de service il a droit à trois mois.

b) Maladies graves : Seuls les agents qui ont cinq ans d'ancienneté peuvent bénéficier d'un congé de longue durée,

c) Les contrôles : Un contrôle peut être effectué à tout moment par un médecin assermenté.

2 - En matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Le décret prévoit que selon l'ancienneté, les indemnités journalières d'accidents de travail vont de 50 % à 100 % les trois premiers mois, puis au-delà de trois mois, les indemnités ne couvrent que 66 % du salaire jusqu'à la guérison .

De plus, les agents non-titulaires inaptes physiquement à la suite d'un congé pour accident de travail sont licenciés. Ceux qui sont aptes ne sont repris que dans la mesure permise pour leur service.

Assurance - Maladie, nous lutterons :

* Pour que chaque employé du CETE soit en situation d'égalité devant la maladie, et obtienne au minimum :

- . 3 mois à plein traitement
- . 3 mois à demi traitement

* Pour l'annulation du contrôle fait par un médecin "assermenté" de l'Administration et le droit à une contreexpertise dans le cas de contradiction de diagnostic entre médecin traitant et médecin de la Sécurité Sociale.

* Pour que tous les auxiliaires puissent, quelle que soit leur ancienneté, bénéficier des congés pour grave maladie.

* Pour la réintégration automatique de l'agent dans son service, à la suite d'un congé pour maladie ou accident.

* Pour la gratuité totale des soins.

* Pour une autre médecine et contre les trusts pharmaceutiques.

Accidents du travail et maladies professionnelles, nous lutterons :

* Pour un salaire intégral jusqu'à guérison complète ou consolidation.

* Contre les licenciements en cas d'incapacité partielle.

.../...

LUTTE À L'EQUIPEMENT (Suite).

* Pour l'obtention d'une retraite anticipée en cas d'incapacité permanente totale.

* Pour que soit instaurée une réelle prévention contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une part importante de nos revendications ne peut se négocier qu'au niveau de l'Administration centrale...

Cependant, parallèlement à cette négociation, nous exigeons que le Directeur du CETE souscrive une assurance complémentaire pour tous les agents (notamment en cas d'accident du travail) et qu'il s'engage à réintégrer les personnes atteintes d'une incapacité partielle.

En cas de refus, nous appellerons le personnel à des actions concrètes et immédiates.

ROUEN : Un exemple de la frêle réalité du problème...

Le 20 décembre 76, le Directeur de CETE de ROUEN, décide en application du décret du 21 juillet 76, de licencier trois agents non titulaires inaptes physiquement (après accident du travail ou grave maladie) à reprendre leur service.

Après une réaction syndicale immédiate au CETE de Rouen et un appui de nombreuses sections syndicales d'administrations extérieures. La grève illimitée est votée à l'unanimité à ROUEN (21 décembre 76).

Dès le lendemain, le Directeur du CETE de Rouen reçoit une délégation du personnel - 2 représentants CFDT, 2 représentants CGT, 2 représentants non-syndiqués - et les informe que :

- La direction s'engage à ne pas licencier les 3 agents en cause, et à n'engager aucune procédure de li-

cenciement pour inaptitude physique, si celle-ci découle :

- des suites d'un accident du travail,
- de l'activité professionnelle.

- La direction s'engage à maintenir le salaire des agents si ceux-ci sont reclassés à un poste différent de celui qu'ils occupaient.

Ceci étant, pour les maladies ou accidents ne découlant pas du travail, le problème reste entier.

Si donc le bilan de cette action ponctuelle est positif et résulte de la mobilisation massive et rapide du personnel du CETE de Rouen, et du soutien apporté par le personnel des autres CETE et des fédérations CFDT-CGT de l'Equipement, rien n'est pour autant résolu.

A NANTES le déroulement de la lutte

Le CETE de NANTES intervient dans neuf départements : régions BRETAGNE et PAYS DE LOIRE. Il comporte, outre les services de NANTES (170 personnes), 2 laboratoires des Ponts-et-Chaussées (SAINT BRIEUC et ANGERS). Les agents sont 90 % des auxiliaires régis par un règlement restrictif.

Les agents sont, dans leur grande majorité, en déplacements constants sur de grandes distances (contrôle de chantiers routiers, conduite d'engins, enquêtes de circulation, contrôle de pesées,...).

Dans ces organismes, (7 CETE sur le territoire), il y a en moyenne UN mort par an, par CETE et de nombreux blessés.

Une action intersyndicale a été menée au niveau national pour obtenir une négociation avec la Direction du Personnel du Ministère de l'Equipement,

LUTTE À L'EQUIPEMENT (Suite)...

grève des déplacements pendant une semaine, paralysant l'activité du service.

A NANTES, une A. G. de la totalité du personnel a conduit à l'unanimité à cette grève, pour tous déplacements (voiture ou train).

La direction locale a concédé des garanties d'emploi (accord joint).

La négociation au plan national : généralisation des accords obtenus, couverture financière décente, droits au C.H.S., n'a pas abouti pour l'instant.

Le rapport de force actuel ne permet pas la relance d'une grève des déplacements, difficile à prolonger.

L'ACCORD OBTENU :

La Direction du CETE de Nantes déclare :

- 1°) - Qu'aucune mesure de licenciement n'est envisagée pour les agents n'étant plus aptes à leur emploi au CETE.
- 2°) - Qu'elle poursuivra la politique actuelle de reclassement dans un nouvel emploi, sans modification d'indice, des agents devenus inaptes à leur emploi par suite d'accident du travail ou d'incapacité physique professionnelle liée aux activités propres au CETE ; cette politique s'est déjà concrétisée à plusieurs reprises, sur place, dans les laboratoires.
- 3°) - Qu'elle ne négligera aucune possibilité de reclassement dans les autres cas d'inaptitude à l'emploi ; les représentants des organisations syndicales seront consultés dès connaissance de ces cas et avant toute décision.

4°) - A assurer un stage de formation professionnelle sur demande de l'agent devenu inapte à son emploi afin de faciliter sa réinsertion dans une nouvelle qualification au CETE de Nantes.

5°) - A appliquer la législation du travail sur les comités d'hygiène et de sécurité. Elle s'engage à étudier et prendre des mesures propres à assurer la sécurité d'utilisation des matériels pouvant entraîner des incapacités physiques.

Par ailleurs, une réunion du C.H.S. aura lieu fin mars.

6°) - La direction du CETE de Nantes confirme son soutien au personnel pour obtenir l'amélioration de la protection sociale en cas d'accident du travail (plein salaire jusqu'à guérison ou consolidation, attribution d'un capital décès ou d'une rente complémentaire).

Le cas particulier des vacataires sera étudié sous forme d'une assurance individuelle couverte par la majoration du taux de vacation.

Correspondance APL

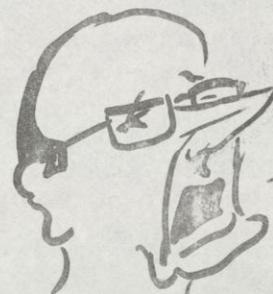


DEBRÉ nous a confié

SI VOUS ÊTES MALADES, TROUVEZ VOUS UN BOULOT DANS LA POLITIQUE.

POMPIDOU / ROOSEVELT / STALINE / DE GAULLE / MAD / KENNEDY / NIXON / NASSER / PIE XII etc... ILS ONT TOUS GOUVERNÉS ALORS QU'ILS ÉTAIENT DE GRANDS MALADES*

- *AUCUN D'EUX N'A DEMISSIONNÉ
- *AUCUN D'EUX N'A ÉTÉ LICENCIÉ



YA VRAIMENT QUE MOI QUI PÊTE LA SANTÉ

* voir le bouquin "ces malades qui nous gouvernent"

ST-NAZAIRE A.P.L. - ST-NAZAIRE A.P.L. - ST-NAZAIRE A.P.L. - ST-NAZAIRE A.P.L.

LES TRAVAILLEURS CRÉENT ET EXPOSENT.

Le Centre de Culture Populaire a organisé l'année dernière une exposition rassemblant les oeuvres des travailleurs nazairiens regroupés dans un 1er temps par les Comités d'Entreprise adhérents.

Celle-ci ayant rencontré un accueil des plus enthousiaste, nous avons décidé de donner suite à cette étape par la création d'un groupe art plastique.

En effet, une dizaine d'exposants se sont réunis à Géorama, St-Marc/Mer tous les samedis matin avec le concours d'un professeur de dessin qui a tenu à participer à leur réflexion.

Depuis le 16 mars : nous avons recommencer l'expérience, regrouper dans une exposition toutes les formes d'expression artistique.

Nous avons été heureux de constater que l'habitude était prise. En effet, le recueil des oeuvres s'est fait très rapidement, quand au public, il se souvenait de l'année dernière.

Dans l'ensemble, les créateurs ont tenu à présenter des choses nouvelles, et certains ont avoué avoir travaillé en but de l'exposition. Le domaine artistique le plus exploité cette année est la peinture, mais avec une grande variété de style. Dans le domaine de la sculpture, on remarque une légèreté de ligne, (sculpture sur bois) et d'étonnant résultat en sculpture métallique. La légèreté se retrouve au niveau des objets en verre soufflé. Quant aux maquettes en allumettes.

Les visiteurs sont attendus jusqu'au 3 avril où l'exposition ferme ses portes. N'hésitez pas à venir pour communiquer vos impressions au sous-sol de la Bibliothèque municipale.

Communiqué Centre de Culture
Populaire - 24, Rue du Cdt Gaté
Saint-Nazaire tél. 22.28.61.

A Saint-Nazaire vient de se terminer la Foire Expo.

C'était vraiment très intéressant au milieu des caravanes, des machines, de la soulographie et de la choucroute, il y avait des offres d'emploi pour les jeunes nazairiens et nazairiennes, les marchands de bêtises, de chaires à canons et autre crétinerie, la gendarmerie nationale, l'Armée de terre et l'infanterie étaient là au premier rang de ce carnaval de la consommation.

Je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu de la part des anti-militaristes nazairiens, une action menée contre cet embrièvement militaro-commercial de la population.

Un anti-militariste nazairien.

-- : - : - : - : - : - : -

LE COLLECTIF SE RÉUNIT TOUS LES
JEUDIS À 18 H 30 CHEZ PÉPIN,
6, RUE ROGER SALENGRO....

Tél. 22.22.86.

BRISER LE MUR DU SILENCE

300 000 jeunes environ partent chaque année au service militaire.

Or, que se passe-t-il à l'intérieur des casernes ?

DES CONDITIONS DE VIE INACCEPTABLES

- Les bidasses se retrouvent isolés à des centaines de km de chez eux ;
- Ils touchent des salaires de misère : 210 F. par mois !!
- Absence totale de liberté d'expression, d'organisation, d'information ;
- Absence de sécurité lors des manoeuvres où un matériel vétuste et la fatigue sont cause d'accidents (2 morts et 5 blessés en 15 jours au camp de Canjuers !)
- Brimades quotidiennes (insultes, corvées).

LES SOLDATS S'ORGANISENT

Devant de telles conditions, les soldats ont commencé à s'organiser depuis quelques années. Ils ont créé leurs propres comités et publient leurs propres journaux, avec l'aide d'organisations politiques et syndicales.

Dans ces journaux, ils énoncent leurs revendications :

- Liberté d'expression et d'organisation dans les casernes !
- Solde au SMIC !
- Libre choix des dates et lieux d'incorporation !
- Dissolution des Tribunaux d'exception et du règlement militaire !
- Droit à des permissions fréquentes et régulières !

Ils se réunissent entre comités (comme récemment dans le sud-ouest où 12 comités étaient présents) et définissent leurs objectifs : élections de délégués élus librement par les appelés et les sous-officiers pour contrôler dans chaque caserne l'hygiène, la sécurité, les missions, la gestion, la discipline etc... ainsi que pour proposer aux candidats aux élections municipales de se prononcer sur ces

revendications.

SOUTIEN AUX LUTTES DES SOLDATS A NANTES

Face à la répression qui s'était abattue sur les bidasses et les militants politiques à la fin de l'année 1975, un comité de soutien s'était créé à Nantes. Il disparaît au mois de février. Depuis, rien !!!

Or, la répression existe toujours mais elle est plus sournoise : il n'est plus question de Cour de Sureté de l'Etat, mais de nombreux soldats se retrouvent derrière les barreaux pour simple supposition d'appartenance à un comité de soldats.

Un comité d'anciens soldats s'est formé à Nantes qui s'est fixé pour objectifs :

- soutien aux soldats en lutte, aux insoumis, objecteurs de conscience et renvoyeurs de livrets ;
- informations sur la vie dans les casernes (montages diapos).
- intervention auprès des organisations politiques et syndicales.

Comité des anciens soldats de Nantes.

Pour tout contact, s'adresser à la librairie 71, 27 rue Jean Jaurès.



PROCES DES RENVOYEURS DE LIVRETS à NANTES

DECISION le MERCREDI
13 avril

Elle montre comment l'armée participe à l'oppression des femmes.

MERCREDI 30 MARS 14 HEURES /

Le Tribunal de Grande Instance de Nantes juge quatre renvoyeurs de livrets militaires.

Sur la Place, des panneaux expliquant le sens de l'action, ont été déposés.

150 personnes discutent et lisent des tracts.

Quelques policiers sont présents mais ils n'interdisent pas l'entrée du Tribunal. La salle d'audience est pleine à craquer.

Le Président commence à se renseigner sur les inculpés :

- au premier qui est formateur : "C'est quoi, de l'instruction ou de la fonderie ?" ;

- au second : "Le rapport de gendarmerie vous décrit instable et peu courageux".

(Remous dans la salle)..

Le Président : Taisez-vous ! Nous ne sommes pas au Théâtre. Du théâtre, j'en ai fait quand j'étais jeune.

Maintenant, je suis entré dans la carrière et c'est fini : la loi est faite pour les gens sérieux."

Le Président poursuit : "Cette action collective, c'est pour diminuer les frais d'envoi ?"

Les Témoins

Succèdent alors trois témoins.

Les deux premiers ont renvoyé leurs livrets et s'étonnent de ne pas être inculpés.

Ils protestent contre l'existence des tribunaux militaires et l'utilisation de l'armée pour briser les grèves.

La troisième, une femme, dénonce le rôle de l'armée dans la militarisation des esprits pour la glorification de la force, de la violence, de la virilité.

Le Président : "Par galanterie, j'avais oublié de vous demander votre âge..." puis : "On voit que vous avez parfaitement appris votre texte".

● C'est alors l'intervention du Procureur :

"On ne juge pas ici un délit d'opinion. Tout simplement, la loi existe et il faut l'appliquer.

"Nous ne céderons à aucune pression et surtout pas celle de la rue car il existe des moyens légaux de faire connaître ses opinions.

"Vous n'êtes pas des héros et nous ne ferons pas de vous des martyrs. C'est pourquoi je ne réclame qu'une peine d'emprisonnement avec sursis".

● Enfin, la plaidoirie :

"Ce procès est politique ; ce sont les opinions des inculpés qui sont en cause".

L'avocat rappelle qu'en 1934 apparaissent les premiers textes réprimant l'objection de conscience parce-que, selon le ministre de l'époque, "La propagande antimilitariste met en danger la défense nationale".

L'avocat souligne que le statut actuel n'a été obtenu que par une lutte incessante et qu'il ne reconnaît même pas les libertés que possède en principe tout citoyen : pas de droit de grève, pas de droit de manifestation, pas de droit d'exprimer publiquement son opinion et même obligation "d'observer les règles de la politesse et du savoir-vivre !".

Il conclut alors :

"Il n'existe en droit français aucune protection légale de l'opinion. Seule la convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par la France 25 ans après sa signature, prévoit la totale liberté d'expression.

"Cette convention, vous devez l'appliquer. Il ne suffit pas de réclamer la liberté d'expression quand il s'agit de Pliouchtch ou de Boukovki. Les objecteurs de conscience sont courageux, Messieurs les Juges, soyez le aussi et relaxez-les".

LES GEÔLES FRANÇAISES OUVERTES AUX AUTONOMISTES BRETONS

Le procès des autonomistes bretons poursuivis devant la Cour de Sureté de l'Etat s'est achevé hier, après huit audiences, par la condamnation de cinq d'entre eux et l'acquiescement des deux autres.

En effet, Yann PUILANDRE et René KERHOUSSE ont été acquittés. Le seul détenu de l'affaire, Jean-Charles DENIS a, lui, été condamné à trois ans de prison ferme. Jean LALUYAUX s'est vu infliger trois ans de prison dont deux avec sursis, l'abbé Aimé LEBRETON, dix huit mois avec sursis et André LE GALL huit mois avec sursis.

Avant de rendre son arrêt, la Cour de Sureté de l'Etat avait rejeté en bloc les conclusions juridiques déposées par les avocats des inculpés, soulevant notamment l'incompétence de la Cour.

Yann PUILANDRE a pu faire une ultime déclaration au cours de la dernière audience :

"J'espère que vous retiendrez les dépositions de nos témoins représentant toutes les forces vives de la Bretagne" a-t-il dit "Je constate que le procureur général n'a rien compris. Ce n'est pas de l'obscurantisme, c'est une marée noire. Ce sont des personnages de ce genre que l'Etat Central nous envoie de Paris comme directeur de l'équipement ou de l'E.D.F., ou comme inspecteur d'académie. Des gens qui s'obstinent à ne rien comprendre à nos problèmes".

Malgré ce recul de la machine judiciaire (rappelons que le procureur général avait requis des peines allant de cinq à dix ans de prison contre quatre autonomistes), le verdict annoncé est inadmissible. Les autonomistes bretons doivent sortir immédiatement.

LA MYSTIFICATION PÉDAGOGIQUE

avec Bernard CHARLOT
à la Librairie 71

La pédagogie présente la culture comme un phénomène individuel, définit l'homme et l'enfant par référence à une idée de la nature humaine, et conçoit l'école comme un milieu coupé des réalités économiques, sociales et politiques "la pédagogie remplace ainsi la réflexion sur l'influence éducative des réalités sociales par un discours sur l'Homme, sur l'Enfant, sur la Culture, sur la Nature, etc..."

A cette démarche idéologique de la pédagogie, Bernard CHARLOT oppose une conception sociale de l'éducation :

"Une pédagogie sociale de l'éducation doit s'adonner à un projet de société".

Dans une société où règne la lutte de classes, aucune pédagogie ne peut avoir une valeur universelle. La lutte de classes traverse la théorie pédagogique, comme elle traverse actuellement toute théorie sociale.

"La pédagogie sociale est une pédagogie socialiste".

Bernard CHARLOT sera le mercredi 13 avril de 17 H 30 à 19 H 30 à la Librairie 71. Il signera son livre paru chez PAYOT (55F) et discutera avec tous ceux qui sont intéressés par les problèmes de l'éducation et de la politique.

REPRESSION AU C.E.T. DE REZE

Le proviseur approuvé par les professeurs du C.E.T. de REZE, a mis en place une procédure disciplinaire contre l'élève X. coupable de ne pas travailler docilement et donc d'avoir un comportement "anormal".

Dès qu'ils ont appris la tenue du Conseil de discipline, les élèves du C.E.T. ont protesté, signant une pétition, tenant des assemblées générales, effectuant des débrayages.

La presse locale n'en a pas soufflé mot. L'APL diffuse cette semaine les documents suivants que les élèves nous ont fait parvenir.

QUI EST NORMAL ?

Le 1er mars 1977, l'élève X. est exclu pour huit jours du C.E.T.

Lettre du proviseur :

Le comportement de votre fils, X., ce matin, a été des plus lamentables en cours de dessin d'art. Son comportement anormal, son attitude de refus systématique du travail, son instabilité d'humeur, les propos qu'il tient envers les professeurs et les très médiocres résultats qu'il obtient lui valent aujourd'hui un avertissement inscrit à son dossier scolaire ainsi qu'une exclusion temporaire de huit jours de l'établissement du mercredi 2 mars au mardi 8 mars inclus.

Les 7 mises en garde obtenues à ce jour, m'obligent à le déférer devant le Conseil de classe qui peut prendre la décision de réunir le conseil de discipline.

A quelques mois du C.A.P., il serait désastreux pour son avenir d'être exclu définitivement de l'é-

tablissement ; aussi je vous demande instamment de lui faire comprendre où est son intérêt. Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Peut-être serait-il souhaitable de faire examiner votre fils par un docteur spécialisé en neurologie ou psychiatrie, là est peut être la solution.

Les professeurs portent sur l'élève X. les appréciations suivantes :

DESSIN D'ART : "Attitude reflétant un déséquilibre psychique et physique profond".

TECHNOLOGIE : "A décidé de ne plus travailler".

ATELIER : "Très insuffisant, mais conforme à sa mauvaise volonté".

EDUCATION PHYSIQUE :
" Ne fait que ce qu'il croit savoir faire".

Le jeudi 10 mars : retour de l'élève X. au C.E.T.

Le mardi 22 mars : l'élève est convoqué au Conseil de Discipline pour le vendredi 25 mars à 18 H.

L'ORGANISATION DE LA RIPOSTE

Le jeudi 24 mars, l'élève X. est convoqué à 9 H chez l'assistante sociale. Dans la journée, des élèves se réunissent pour écrire une pétition.

.../...

Le Vendredi 25 mars : jour du Conseil de Discipline.

8 H : Certains élèves apprennent qu'il y a un conseil de discipline.

10 H : Assemblée Générale pour information de la majorité des élèves qui était ignorante du fait.

Des pétitions commencent à circuler, affiches...

On passe dans chaque classe pour obtenir des signatures

13 H 30 : Nouvelle Assemblée Générale (forte majorité) les élèves restent dans la cour et écoutent. Un débrayage est décidé.

Sous le regard de l'Administration, les élèves se répartissent dans la cour et discutent :

- Réforme HABY,
- Censure au Lycée (affiches souvent arrachées).
- Utilité du Conseil de Discipline.

14 H 30 : Des bruits circulent : l'Administration obtiendrait le renvoi de certains élèves non pas par un conseil de discipline, ou par décision arbitraire du directeur, mais en envoyant des lettres aux parents leur demandant de garder l'élève chez eux, leur disant qu'il devenait "indésirable" au lycée.

15 H 30 : Les élèves après deux heures de débrayage entrent en classe

17 H 30 : sortie des cours, information des parents CORNEC.

18 H : De nombreux élèves se réunissent face à l'entrée du Conseil de discipline.

20 H 30 : Fin du Conseil . Le conseil a décidé d'exclure l'élève X. et de le transférer au lycée de la Chauvinière à la rentrée d'Avril.

TEXTE DE LA PETITION (signée par 750 élèves)

C'est à l'orientation sélective, en 5ème que X. doit de se retrouver en C.A.P. de fraisage alors qu'il aurait préféré une formation de cuisinier pour pouvoir s'engager dans la marine marchande.

ON va demander à un "Conseil de Discipline" de statuer sur le sort d'un individu auquel aucun choix n'a été laissé.

Les faits reprochés :

- Aucun travail scolaire,
- refus d'"obéissance" envers certains professeurs.

Comment condamner X., alors que toute la responsabilité revient à l'éducation nationale ?

L'affaire X. ne se restreint pas à un individu, elle met en cause une institution dont tout nous laisse à penser qu'elle sert les besoins du Patronat et ne peut donc tenir aucun compte des aspirations individuelles.

CONDAMNER X., C'EST ACCEPTER LA REFORME HABY !

UN ELEVE PRESENT AU CONSEIL DE DISCIPLINE :

Le conseil de discipline, c'est dégueulasse.

Tous les jeux sont faits d'avance. Je ne voyais pas le rôle du conseil de discipline comme ça !

C'est un véritable tribunal.

A la fin, un vote a été proposé pour choisir entre trois sanctions :

- Une semaine de renvoi
- Avertissement marqué sur le bulletin,
- Expulsion du C.E.T.

Une quatrième aussi préparée d'avance a été rajoutée par le Directeur : "réorientation dans un autre C.E.T."

Ce n'est pas normal qu'il y ait le choix seulement entre des sanctions !

un "anormal" bien ordinaire

En 5ème on nous a donné une feuille pour marquer le métier qu'on voulait faire.

On avait le droit de mettre trois métiers.

Moi, j'ai mis en premier le métier que je voulais faire, comme tout le monde, c'est-à-dire, cuisinier ; en deuxième, boulanger, en troisième celui que j'aimais le moins comme les autres.

Après, plus tard, le directeur du C.E.S. nous a donné un papier à chacun, comme quoi ce que l'on devait faire et dans quelle école aller.

Sur le mien, c'était marqué mécanique générale au C.E.T. de REZE, alors j'ai demandé pourquoi que je n'allais pas en cuisine comme je l'avais demandé.

Alors le directeur du C.E.S. m'a répondu "Il n'y a plus de place de cuisinier nulle part", mais ça m'étonnait qu'il n'y avait plus de place du tout, alors je me suis dit je vais aller voir ce que c'est que la mécanique générale.

Et puis une fois rendu au C.E.T. à la Rentrée, je me suis dit : "Ce n'est pas tellement bien", et j'ai cherché une place chez un patron pour être cuisinier, et je n'ai pas trouvé. Alors, je suis resté jusqu'à la fin de l'année malgré que ça ne me plaisait pas.

Et juste avant les grandes vacances, j'ai trouvé une place dans un restaurant comme garçon de salle.

Alors, j'ai été au mois de juillet, pour voir ce que c'était, mais j'aimais pas ça, encore moins que la mécanique générale.

Alors, je suis retourné à la rentrée au C.E.T. pour aller en 2ème année comme fraiseur.

Bon ! Comme c'était pas pareil comme la première année, j'ai dit : "je reste jusqu'à la fin de l'année et après je verrai".

Et arrivé en troisième année, alors là !

J'en avais complètement marre, alors je faisais rien du tout, et le prof de français disait qu'elle allait faire un rapport sur moi. Et j'ai continué à rien faire, et c'est resté jusqu'au deuxième trimestre comme ça, et à la fin du deuxième, on m'a renvoyé pendant huit jours, et après mes huit jours je suis retourné à l'école.

Et quelques temps après j'ai reçu une lettre comme quoi que je passai au Conseil de discipline, c'est-à-dire 2 ou 3 jours avant le conseil. Une fois, le conseil fini, ils m'ont dit que j'étais transféré à la Chauvinière. Alors j'ai été voir le directeur de la Chauvinière et il m'a dit : "Bon. Tu viendras le 12 avril me voir à mon bureau".

Et voilà c'est tout.

A ST NAZAIRE

- lancer une fête durant la deuxième quinzaine de mai, avec un temps fort les 20 et 21 mai (Ascension).

1) Un collectif ouvert de coordination est en place depuis novembre. Il assume le travail général d'organisation, facilite les contacts avec l'extérieur, coordonne les initiatives et créations locales.

2) des réunions générales ont eu lieu et auront encore lieu pour permettre de faire périodiquement le point et la critique sur ce qui est fait. (MJEP - ST NAZAIRE)

3) Un bulletin d'information fait le bilan des propositions et des initiatives.

4) Un avant-projet de calendrier est établi. Des groupes sont déjà formés, d'autres peuvent se constituer autour des thèmes suivants : Les travailleurs et l'Ecole, l'Ecole à l'Etranger, la vie scolaire, les luttes dans l'école, Ecole et Langue française...

FÊTE DE L'ÉCOLE (en crise)

Depuis quelques années, enseignants et élèves y ont tenté des sensibilisations et des animations sur les problèmes de l'école (quinzaine de créativité, expérience théâtrale, planète des Sages, rencontres, journaux lycéens, production de sketches...) A cela, il faut ajouter débats et conflits locaux autour de pratiques pédagogiques, de manifestations lycéennes, répression contre des enseignants, etc...)

- Développer une animation pratique sur les problèmes et les luttes dans l'école.
- Provoquer informations, discussions, témoignages autour de ce thème.
- Créer des rencontres, des échanges individuels et/ou collectifs.

HOPITAL de MONTBERT

- une décision hierarchique

Depuis maintenant plus de 15 jours, une action a été engagée au Centre de Soins de Montbert pour lutter contre les horaires imposés par la direction, afin de faire respecter les droits du personnel à s'exprimer sur ses conditions de travail, au travers des organismes paritaires.

En effet, le 8 mars 1977, arrivait dans les pavillons enfants une note de service, emanant du médecin-chef, qui changeait les horaires de travail sans que les organisations représentatives du personnel aient été consultées : il n'existe pas sur l'établissement, de Comité Technique Paritaire que la direction doit obligatoirement contacter pour tout changement dans les conditions de travail.

Devant cet abus de pouvoir et l'intransigeance manifestée par la Direction, l'ensemble du personnel s'est mobilisé.

- une action des syndicats

Pour faire aboutir nos revendications, des assemblées générales ont été réunies à l'appel de l'intersyndicale, regroupant la majorité du personnel soignant ; des pétitions ont été massivement signées et nous avons continué à venir aux horaires habituels, démontrant ainsi notre détermination face à l'arbitraire de la direction.

" Les délégations syndicales ont rencontré de nombreuses fois le directeur Mr Schneider (Mme Vogt, le médecin chef, refusant toujours le dialogue), mais jusqu'à maintenant et malgré l'illégalité de sa position, il refuse de revenir sur sa décision.

Parallèlement, des lettres ont été envoyées à la Préfecture, à la Direction Générale du C. H. R., un dossier a été envoyé au Ministère de la Santé, signalant notre situation et demandant des

éclaircissements sur la position du Centre de Montbert :

- dépend-il du C. H. R. ?
- est-il ou va-t-il être autonome ?
- et donc à quels organismes paritaires le personnel a-t-il droit ?

La réaction

Nous assistons depuis quelques jours à des pressions exercées sur certains membres du personnel mobilisé par l'intermédiaire directe de la direction.

- Alors que nous n'avions déposé que des préavis de grève avec soins et sécurité assurés, des membres du personnel sont réquisitionnés pour l'encadrement des enfants.

- En même temps, une nouvelle note de service maintenait les horaires décidés ultérieurement, et précisait que des sanctions seraient prises en cas de non-respect de cette note.

Ce n'est pas par hasard que ces menaces nous arrivent un vendredi à la veille des vacances de Pâques.

La position de la direction se durcit de plus en plus, et l'atteinte aux libertés syndicales, au droit des travailleurs de s'exprimer et de s'organiser pour lutter se fait maintenant plus ouvertement.

2^{ème} riposte

Face à cette attaque dictée par la peur, le personnel reste mobilisé et déterminé à gagner.

Il décide de ne pas céder et de continuer les horaires habituels comme cela avait été voté lors de la première assemblée générale.

C. G. T. / F. O. / C. F. D. T.



LA DIRECTION S'OBSTINE

Le directeur, de plus en plus cra-puleux, intervient dans l'après-midi du lundi 28 mars en donnant un avertissement au personnel pour ne pas avoir respecté les horaires.

C'est habile ; c'est le premier jour des vacances et pendant les vacances la majorité du personnel est stagiaire et donc sans sécurité d'emploi. Il se plie donc à cette décision.

Mais, tout le personnel de plus en plus mobilisé par de telles pratiques et les trois syndicats unis (CGT-CFDT-FO) se préparent à réintervenir dès le premier jour de la rentrée avec tous les titulaires par une assemblée générale dès le matin.

Correspondant A. P. L.

**SUR UN COMPTE BLOQUÉ, EN SUISSE
C'EST LÀ QUE JE METS MON CAFÉ**



LE CAFÉ AUGMENTE ENCORE !
BIENTÔT :
LA VENTE DU MARC
AU MARCHÉ NOIR ?



2ème
ou
3ème
main ?

ÇA DEVIENT PLUS POSSIBLE !



CERTAINES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES MISES EN CHOMAGE TECHNIQUE

PLUS DE MARC !
YEN A MARRE !



JE BROIE DU NOIR
J'VEUX BOIRE DU NOIR

LE BON FEUILLÉ DE FRANCE EST DANS UNE COÛRIÈRE NOIRE.

LES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT



UN CRÈME ...

CEST EN SUPPOSITOIRE, MONSIEUR

... VOUS LAISSENT SUR VOTRE SOIF

LE CAPITALISME CHERCHE A CONTENIR LA GROGNE POPULAIRE



PATIENCE NOUS ALONS BIENTÔT RECOLTER SUR LES HAUTS PLATEAUX DU BOCCAGE VENDEEN

JACQUES GILBRE

LE MOUVEMENT DE PROTESTATION SE RADICALISE



POUR LES CHOMEURS C'EST IMPOSSIBLE ON NE POURRAIT PAS CONTROLER CEUX QUI TRAVAILLENT AU NOIR !
POUR LES AUTRES C'EST IMPOSSIBLE ÇA SERAIT LÈSER TOUS LES CHOMEURS !



ET BIENTÔT (SI VOUS LEVOULEZ) BIEN :

UN PEU TROP FORT DE CAFÉ

(ou du ras-le-bol au grand Soir, sans boire un coup)

une fresque de politique fiction en East man color

**Braderie
dans
l'Aéronotique** (ups!)

A partir du mois d'avril, les 2 600 salariés de la SNIAS-NANTES-Bouguenais, viendront pendant 20 jours grossir le flot des chômeurs dans la région nantaise : le gouvernement a en effet décidé de mettre au chômage partiel les 14 500 salariés de la division avions de la SNIAS (dont les usines de Saint-Nazaire et de Nantes).

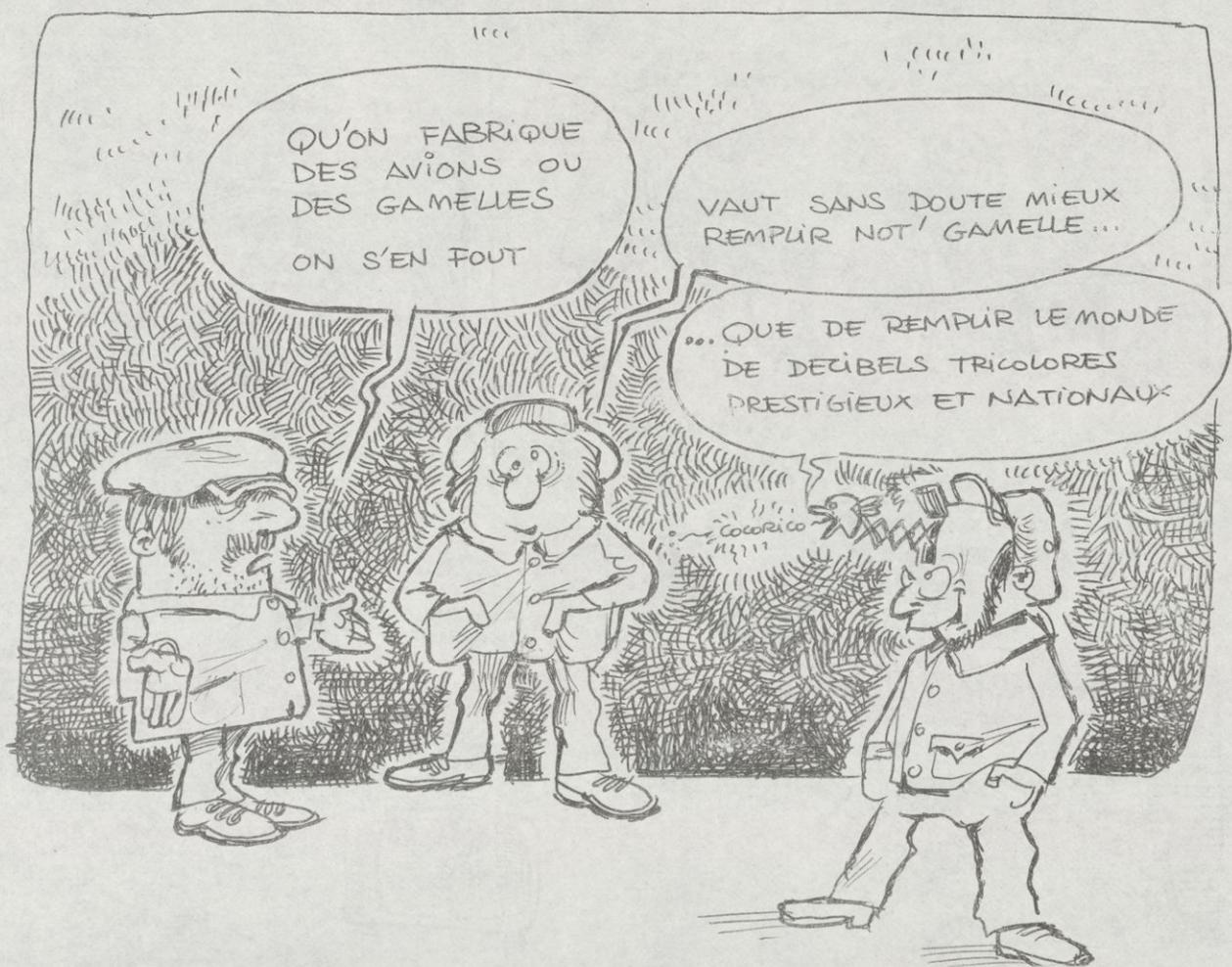
Dans un tract, le syndicat CGT de la SNIAS dénonce cette décision qui, outre la perte du pouvoir d'achat qu'elle va entraîner pour les salariés de la SNIAS, signifiera, d'après la CGT, près de 400 millions d'Anciens Francs de cotisations en moins pour la Sécurité Sociale par exemple.

Le syndicat CGT de la SNIAS appelle les Nantaises et les Nantais à prolonger le mécontentement qui s'est traduit lors des élections municipales en soutenant les salariés de la SNIAS.

De plus, elle propose : "pour que la France reste un pays fier de son industrie aéronautique" :

- qu'un programme aéronautique soit mis en place avec les moyens financiers correspondants ;
- que la France s'équipe d'avions français ;
- que les coopérants européens s'équipent avec les avions faits en commun ;
- que des études nouvelles soient lancées par exemple, un bombardier à eaux, pour suppléer au manque de canadais, ce qui sauverait des milliers d'hectares chaque année ;
- que soient relancées les chaînes de Concorde, Air Bus et Corvelle.

D'après un tract C. G. T.



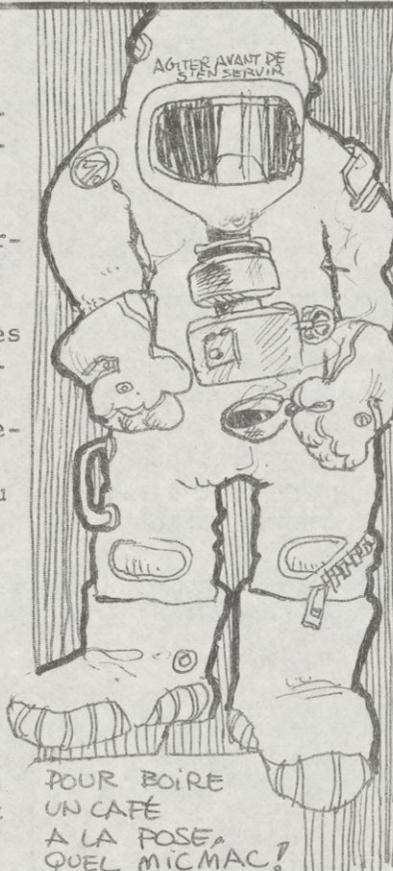
LES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA HAGUE

Il s'avère que dans le cycle du combustible, le retraitement est la phase la plus délicate et la plus dangereuse, ce qui implique des conditions particulières de travail et des risques importants dans les interventions du personnel.

Depuis 1970, les ennuis techniques se sont multipliés sur le centre, aggravant les conditions d'intervention.

De plus, le centre de la Hague retraitant déjà les combustibles d'autres pays, est actuellement la seule usine au monde à vouloir retraiter les combustibles oxydes (filière américaine) avec l'atelier H. A. O. ce qui entraîne une augmentation de la production de plutonium et de produits de fission.

Enfin, les structures C. E. A. organisme national, sont sur le point de passer dans le secteur privé, ce qui accentuera tous les problèmes du centre, l'objectif principal de ce secteur étant la rentabilité au service d'un profit maximum.



- l'intervention mécanique : réparation des mécanismes servant dans les différentes opérations (pompes, vannes, agitateurs, chaudronnerie, ventilation, télémanipulateur, pinces de boîte à gant) ;

- l'atelier de plutonium : là où l'on récupère l'oxyde de Pu pour le stocker ;

- le dégainage : réception des barreaux de combustible, secteur où il y a le plus de contamination ;

- la décontamination : ce groupe est chargé de décontaminer les ateliers après des incidents, du transport des matières radioactives à l'intérieur du centre...

Au fil des années, la contamination s'est étendue et des zones dans lesquelles à l'ouverture du centre, il n'était pas nécessaire de prendre des précautions particulières, il faut maintenant pour y pénétrer, un isolement total du milieu ambiant pour le travailleur (masque, tenue vinyle étanche, arrivée d'oxygène).

Les interventions en tenue shadok (combinaison vinyle étanche) sont très éprouvantes pour le personnel, la transpiration y étant importante.

Il y a, pour des interventions de 15 à 30 minutes, des pertes de poids de 2 à 3 kilos.

Des travaux en zone très active réclament une préparation très poussée du déroulement de l'intervention. Les agents ne pouvant intervenir que pendant un court laps de temps (2 à 5 mntes) compte-tenu de l'importance des rayonnements. Il faut donc un personnel important pour mener à terme ces travaux.

Longue préparation et importance du nombre d'employés s'opposent bien sûr aux normes de rentabilité.

Il est important de noter que toute intervention sur des objets contaminés ou sur

LES MEDECINS DU C. E. A. S'AMUSENT /

Des médecins effectueraient des recherches afin de pouvoir sélectionner un type d'homme capable de supporter des doses d'irradiations importantes sans dommage pour leur organisme.

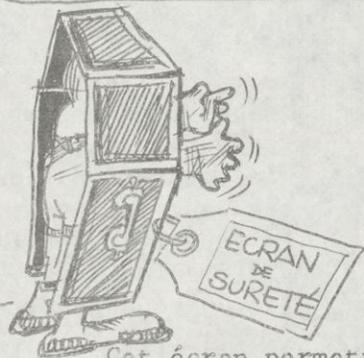
Si ces recherches aboutissaient (il y a lieu d'en douter), les patrons de l'atome auraient alors à leur disposition un type d'individu idéal pour les normes de rentabilité et destinés à devenir des ouvriers atomiques d'élites.

Mais pour le moment ces zombies n'existent pas encore et les travailleurs de la Hague ne veulent être ni des cobayes ni se sacrifier au profit de leur employeur.

LES POINTS CHAUDS /

A la Hague, les quatre secteurs de travail où les risques sont les plus importants sont les suivants :

des matières radio-actives ne peut se faire directement, il faut toujours qu'il existe un écran entre l'opérateur et l'objet à traiter, à manipuler.



Cet écran permettant de se protéger soit (souvent en partie) des rayonnements (irradiation externe) soit de particules radio-actives volatiles ou adhérant aux objets, aux vêtements (risque d'irradiation par contamination interne).

De ce fait découle la complexité des manipulations et des technologies dans le centre.

LA FORMATION /

A l'ouverture du centre et pendant les premières années de fonctionnement, les employés recevaient une formation de plusieurs mois. En rapport avec le travail en milieu radio-actif et en matière de radio-protection.

Ensuite, ils intervenaient sans impératif de production, le temps d'acquiescer du métier.

A l'heure actuelle, le personnel nouveau, pour la plupart venant d'entreprises extérieures, ne reçoit qu'une initiation d'un à deux jours, dont un sert à apprendre comment enfile la tenue shadok.

Ils sont aussitôt placés en zone active et ils doivent se former sur le tas.

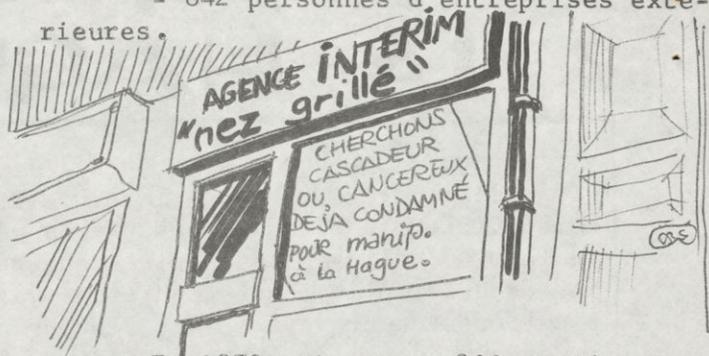
Bien sûr, les incidents augmentent !

LES EFFECTIFS /

En 1975 il y avait :

- 855 personnes employées par le C. E. A. (dont 473 travaillant sous rayonnement) ;

- 842 personnes d'entreprises extérieures.



En 1973, il y a eu 280 accidents de contamination pour 453 en 1974, ceci correspondant à une augmentation de l'activité de l'usine.

Pour l'année 1975, on en compte 572 avec 205 contaminations internes dont 41 au plutonium.

LA PRIVATISATION /

Des employés du centre de la Hague ont reçu des contrats d'embauche de la COGEMA (Compagnie Générale des Matières Nucléaires).

Cette société est pour le moment à 100 % filiale du C. E. A. mais des multinationales telle que P. U. K. (Péchiney Ugine Kuhlman), Saint-Gobain, pourraient y entrer.

A. Giraud, commissaire à l'énergie atomique, définit à peu près l'avenir du C. E. A. en déclarant :

"Le rôle du C. E. A. c'est de venir en appui à une société puissante, gérée par des industriels à part entière et qui ferait son affaire du développement des réacteurs, le C. E. A. gardant le rôle d'appui technique".

Il dit cela à propos des surrégénérateurs, mais il connaît suffisamment le fonctionnement des multinationales pour savoir qu'elles ne se limitent pas dans un domaine où il y a gros à gagner.

Il y a donc à craindre dans cette tentative de filialisation de la Hague.

Pour les travailleurs, les nouveaux statuts sont moins avantageux que ceux du C. E. A. ; ils s'accompagnent aussi de licenciements donc d'une dégradation des conditions de travail par réduction du personnel.

LA GREVE /

Les travailleurs de la Hague sont actuellement très inquiets pour l'avenir et c'est pourquoi ils ont mené une grève du 16 septembre dernier jusqu'au mois de décembre.

Ils ont été mis en demi-chômage partiel.

Six travailleurs de l'atelier H. A. O. ont été cités devant le conseil de discipline pour avoir refusé une vidange.

Cette grève a revêtu un caractère particulier, compte-tenu des impératifs de l'usine.

Seul un certain nombre d'agents ont cessé complètement le travail (environ 80). Les autres ont continué, versant une partie de leurs salaires à leurs camarades.

Il est en effet impossible d'arrêter complètement l'usine, les produits de fission devant être constamment surveillés.

Pendant ce temps, il n'y a eu aucune production de plutonium.

Le plutonium produit par la Hague devant servir maintenant pour la fabrication en combustibles des surrégénérateurs, la production de plutonium "militaire" étant stoppée.

GREVE A LA HAGUE ET MOUVEMENT ANTI-NUCLEAIRE /

Cette grève a montré que des problèmes existaient dans l'industrie nucléaire et que contrairement à la propagande EDF/CEA, la technologie et les conditions de travail dans ce domaine, n'étaient pas idéales et que la sécurité était donc loin d'être l'objectif premier.



L'on s'aperçoit en effet que pour cette technologie à hauts risques, le bricolage existe et que, compte tenu des impératifs de production, du passage

au secteur privé, ce bricolage s'étendra, et la sécurité sera encore moindre.

Il sera alors encore plus difficile de contrôler ce qui se passera et d'agir sur la technocratie dirigeante.

Malgré l'ambiguïté de cette lutte, les anti-nucléaires, (pas tous) l'ont soutenue, à cause de ce qu'elle démontre et parce que des attitudes communes face aux promoteurs du nucléaire sont nécessaires.

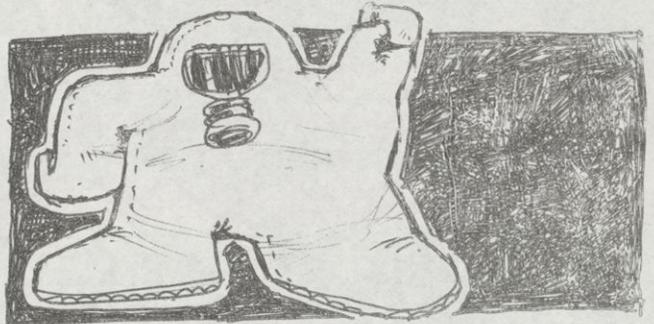
Certes, les travailleurs de la Hague ne sont pas anti-nucléaires, il est vrai aussi que pendant des années, il faudra gérer les déchets déjà existants. Ce qui réclame une structure spécialisée à cet effet.

Si cette grève a démarré sur la remise en cause d'un nouveau statut d'embauche et sur les conditions de travail, celle-ci a tout de même abouti à une approche du problème nucléaire dans son ensemble.

Si les anti-nucléaires refusent tout développement et utilisation de cette énergie, les conditions de travail et de sécurité dans les usines nucléaires dépendent directement de ce développement.

Il y a donc sûrement là, matière à se retrouver.

De plus, il est clair que la grève des travailleurs de l'atome est un moyen important pour bloquer le fonctionnement de l'industrie nucléaire.



Une réelle prise de conscience du phénomène de la nucléarisation par les travailleurs de ce domaine et les actions entreprises en commun avec les anti-nucléaires, permettraient de paralyser en partie son développement.

Le travail a repris à la Hague puis à Marcoule, mais la lutte n'est pas terminée et une suite aux assises des 27 et 28 novembre 1976 de Cherbourg aura sans doute lieu.



* VOIX D'OUTRE TOMBE

Cela n'était qu'un début de la rencontre entre travailleurs de l'atome et anti-nucléaires.

Un agent du C. E. A. travaillant au S. P. R. (Service de Protection contre les Rayonnements) à la Hague, lors de sa venue à Nantes le 14 décembre pour le film "Condamnés à mourir" disait :

- d'une part qu'il devenait anti-nucléaire et qu'il militerait dans ce sens ;

- d'autre part, connaissant bien les problèmes de sécurité à l'intérieur de l'usine, il pense qu'il arrivera sûrement un autre accident grave au centre.

En effet, des accidents à la Hague ont déjà eu lieu, des leucémies ont été reconnues comme maladie professionnelle, ceux-ci iront bien sûr en se multipliant.

C'est le résultat logique de la prolifération de toute industrie à hauts risques.

Le 4 février dernier, huit employés étaient contaminés par de l'oxyde de plutonium. Cela n'est qu'un accident de plus, mais qui s'ajoute aux autres (en 1975, 572 accidents de contamination au centre).

CRIN

et bientôt sion n'est pas complètement irradiés

FÊTE ANTI-NUCLÉAIRE

LE SAMEDI 9 ET LE DIMANCHE 10 AVRIL

La coordination des comités anti-nucléaires de la région nantaise organise un départ en cars, le dimanche 10 avril, à la Fête contre la centrale de FLAMANVILLE (près de Cherbourg).

Départ du Pellerin : tour Eiffel à 4 h 30

Départ de Nantes : place Viarm à 5 heures.

Retour dans la soirée - prix inférieur à 50 francs.

N'hésitez pas à venir vous inscrire à la librairie 71 (rue Jean Jaurès) pour permettre de choisir la taille du car en conséquence..

Le CRIN

A FLAMANVILLE

L'AUTOCHTONE, n°3, est PARU !

(Sur l'Armée)

Pour toute correspondance : LOISEAU J.M. Prix : 3,00.
17 avenue CHARLOTTE 44380 PORNICHET.



la suite du dossier

NUCLÉAIRE

CPPAP 54701

CPPAP 54701

Paysans Travailleurs SP

- LACNOR-Usine de la Jaunaie
- 44 910 Chateau Thebaud

CIRCULAIRE D INFORMATION

AUTHENTIQUE

FEVRIER 77

BRUCELLOSE: une épidémie qui coute cher à l'éleveur ainsi qu'au producteur de lait. Selon une information récente, il ne restera plus, d'ici quelque temps, aucune possibilité d'exportation pour les laits contenant des germes brucelliques. En conséquence nous invitons chaque éleveur, chaque producteur de lait à bien peser ses responsabilités et à suivre le mieux possible les directives sanitaires proposées par les groupes vétérinaires.

ANTIBIOTIQUES. C'est fini, nous ne pouvons plus collecter les laits contenant des antibiotiques, la loi ne nous permet plus de le faire. De plus, à chaque fois qu'il y aura des inhibiteurs décelés par les analyses au laboratoire interprofessionnel, le service des fraudes, dans un délai extrêmement court, viendra faire un prélèvement sur place et dressera des contraventions. Que faut-il donc faire? Si le vétérinaire vient traiter une vache, lui demander de signifier par écrit (pour qu'il n'y ait aucune contestation possible) la date du traitement ainsi que la durée de rémanence de l'antibiotique administré à l'animal. - Si vous traitez vous mêmes, faites bien attention au fait que tel antibiotique s'évacue plus ou moins rapidement que tel autre et aussi au mode de traitement: des médicaments avalés par une vache ainsi qu'une piqure intramusculaire ont une durée de rémanence qu'une injection intramammaire par exemple. - Le lait provenant d'une vache soignée aux antibiotiques ne devra donc plus être remis au maître pas plus pendant le traitement que pendant la durée de rémanence des produits utilisés.

MAMMITES. Dans tous les cas il est préférable de prévenir plutôt que de guérir. Les mammites pour un grand nombre pouvaient être évitées, ce qui limiterait les frais de traitement et permettrait une production meilleure (.....)

VOUS AVEZ BESOIN D UN CONSEIL

DEMANDEZ LA VISITE D UN TECHNICIEN

IL VOUS AIDERA A RESOUDRE VOS DIFFICULTES

Les travailleurs de chez BRICAUD (St Herblain) en lutte depuis deux mois, en grève totale depuis six semaines contre la repression dans l'entreprise, sont entrés en contact avec les Paysans Travailleurs, au niveau départemental, et aussi de Treillieres, Coueron, La Chapelle Basse-Mer et Guéméné. Prendre contact avec Paul Blineau ou Claude Bouyer.

AFOC - Une note de 8000,00 est présentée aux FT 44. Le principe adopté par nous: paiement par les groupes utilisateurs eux mêmes: Verrier, SEA, Génisses, Affaire Cadiot, etc.. Note plus détaillée à venir.

APL - Décisions du collectif: mieux suivre le problème, en discuter dans les équipes et préparer soigneusement la prochaine Assemblée Générale de l'APL au département. Bernard Lambert directeur d'accord.

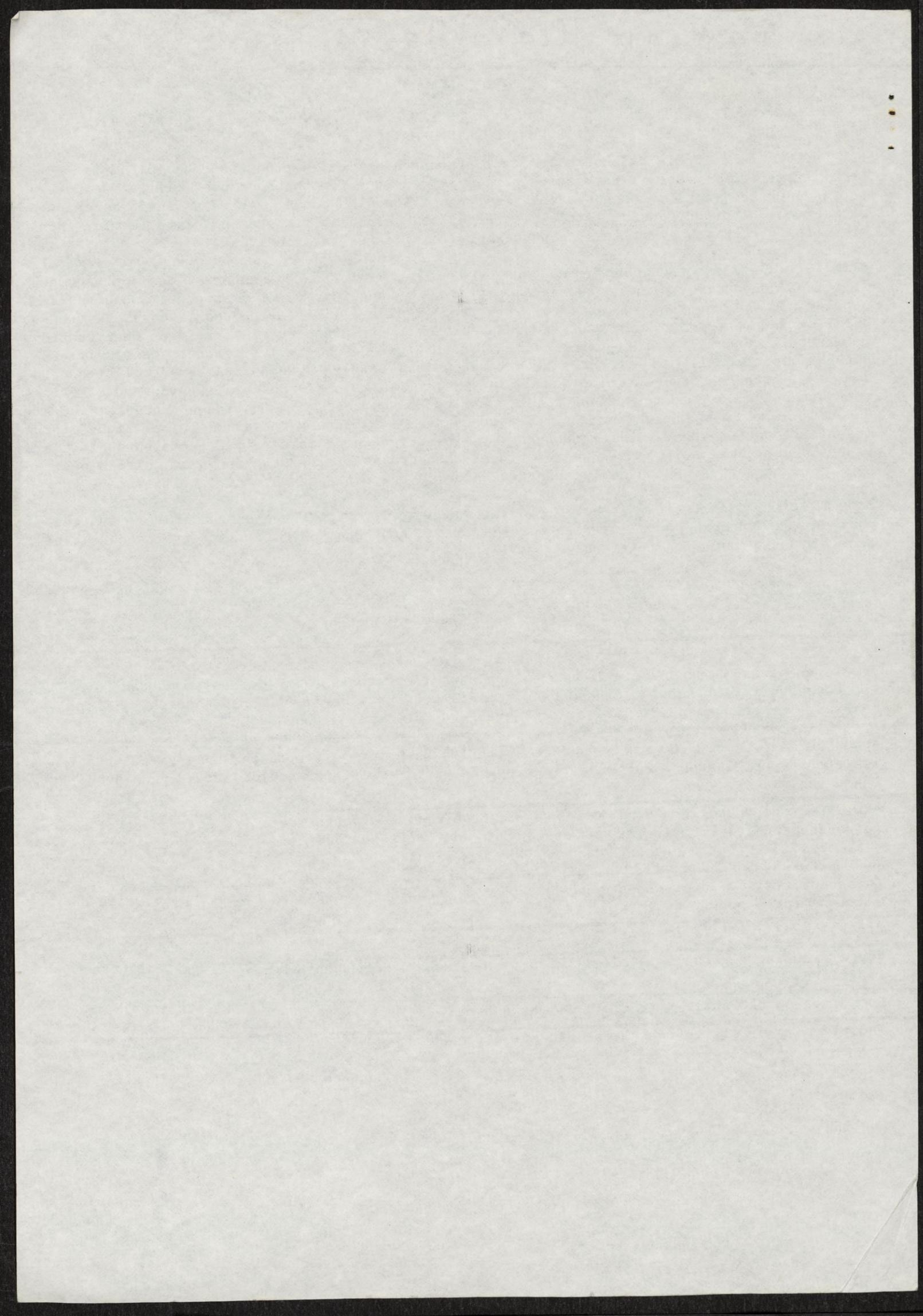
Animateur: frais de déplacements payés à partir de maintenant. On recherche une solution de remplacement à partir de l'été (Aout)

Prochain collectif le 20 Avril au soir, même endroit.

Rappel: réunion régionale lait (élargie) ce Mardi à Angers (FJT) . Discussion définitive de l'affiche.

Coordination nationale lait PT Paris le 28 avril.

Feuille plus détaillée la semaine prochaine, responsable J Cl Cogrel.



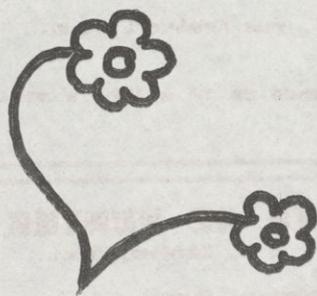
FETE DE L'A.P.L.

FIN SEPTEMBRE

DEBUT OCTOBRE

On envisage de faire une fête pour l'automne prochain.

Il faut que dès maintenant un groupe se charge de son organisation. Les forces du collectif n'y suffiront pas, aussi, nous appelons tous les lecteurs intéressés à prendre contact avec l'a.p.l.



FAITES (!) NOUS DES SUGGESTIONS...

MANIFESTEZ (ENCORE!) VOUS ...

